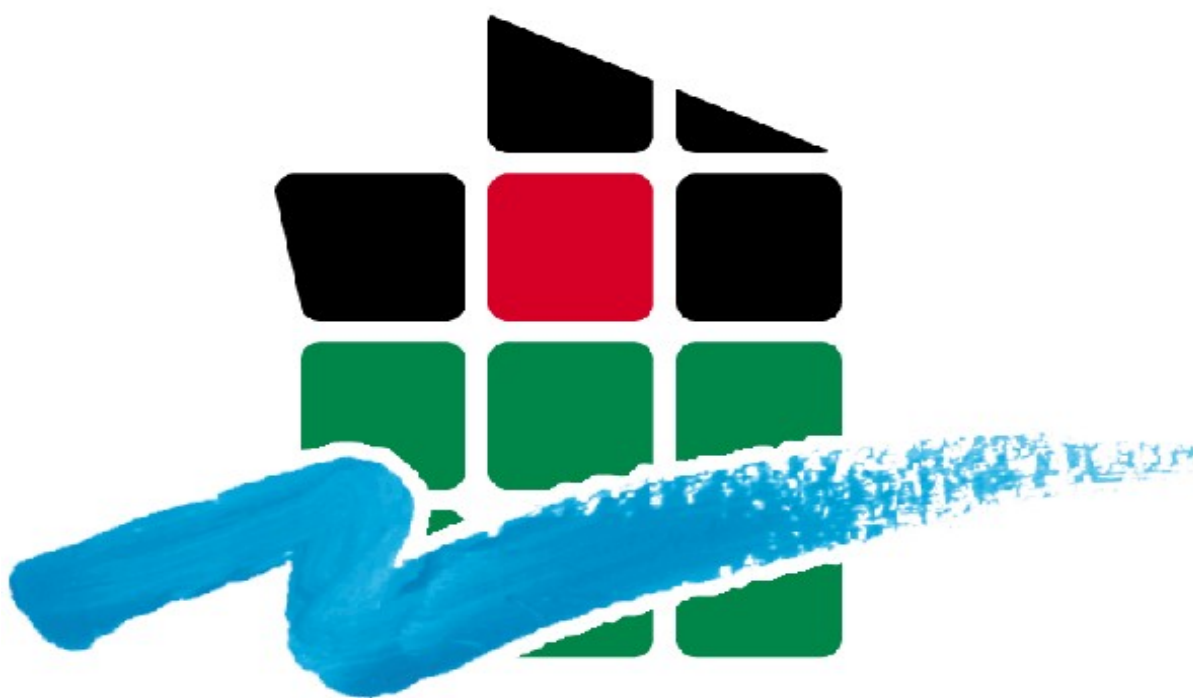


DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2011



FONDETTES

ANNÉE 2011 PROCÈS-VERBAL N° 2

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2011

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents jusqu'à la question 6 incluse : 27

Nombre de conseillers présents de la question 7 à la question 10 incluses : 28

Nombre de conseillers présents à partir de la question 11 : 27

Nombre de pouvoirs : 7

L'an deux mille onze, le lundi quatorze février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT jusqu'à la question 10 incluse, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Jacques SAURET, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT, Valérie MALGONNE.

Représentés par pouvoir : Véronique LEDUC-TALIGAUULT a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Joseph MASBERNAT a donné pouvoir à Christine RENIER à partir de la question 11, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Luc BOURRY a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Philippe FROT a donné pouvoir à Yves GIRARD, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Jean-Maurice GUEIT jusqu'à la question 6 incluse.

Absents excusés :

Secrétaires de séance : Christine BOIDRON-JAMET, Valérie MALGONNE

Session ordinaire

-oOo-

Table des matières

Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal	4
1 Approbation du compte de gestion du budget général et du budget annexe commerces 2010.....	7
2 Approbation du compte administratif du budget général et du budget annexe commerces 2010....	9
3 Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget général et du budget annexe commerces.....	13
4 Bilan des acquisitions et cessions 2010.....	15
5 Présentation du bilan financier 2010 de la Caisse des écoles.....	18
6 Présentation du bilan financier 2010 du Centre communal d'action sociale.....	19
7 Débat sur les orientations budgétaires 2011.....	20
8 Ouverture de crédits sur le budget général 2011 et sur le budget annexe commerces 2011.....	29
9 Participation financière de la Ville aux dépenses d'investissement du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale pour l'année 2010.....	31
10 Attribution des marchés de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Françoise Dolto et la construction d'un restaurant scolaire.....	32
11 Transfert des biens de l'Association Foncière de Remembrement de Fondettes dans le domaine communal et de l'actif et du passif de l'Association dans le budget de la Ville.....	38
12 Convention préalable à l'incorporation des terrains et équipements communs et réseaux de l'opération « Les Jardins du Bourg ».....	39
13 Déclassement d'une portion de la voie communale n° 306 dans le domaine privé de la commune	41
14 Demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire dans le cadre d'un projet global d'aide à la parentalité.....	42
15 Convention de partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire pour la création d'un relais « assurance maladie »	43

Monsieur GARRIDO ouvre la séance à 19 heures 05.

L'Assemblée, à l'unanimité, désigne Mesdames Christine BOIDRON-JAMET et Valérie MALGONNE en qualité de secrétaires de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2011 à l'approbation de l'Assemblée.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO, Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2008 et du 30 mars 2009, le maire donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE			
DATE		SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	COUT TTC
258	05/01/11	Technique – Contrat de télésurveillance du système d'alarme de la mairie avec la société CTTG Touraine Gardiennage à Tours	568,82 €
259	05/01/11	Technique – Contrat de maintenance du système d'alarme de la mairie avec la société Touraine Alarme à Joué Les Tours	173,42 €
1	04/01/11	Communication – Contrat de cession et d'exploitation pour le spectacle "The Big Bedaine Quartet" avec l'association Swing 37	1 100 €
2	10/01/11	Finances – Avenant au marché de balayage des caniveaux de la commune de Fondettes avec la société SITA Centre Ouest, à Montlouis-Sur-Loire (moins value de 4 335,90 €)	----

3	11/01/11	Finances – Marchés concernant le nettoyage des locaux et des vitres de bâtiments communaux :avec			
		Lots	Entreprise attributaire		Prix annuel HT
		Mairie	SAMSIC SASS II Notre Dame d'Oé		22 521,08 €
		Pôle petite enfance Club Souvenir d'Antan	SAS LIMPA NETTOYAGES Orléans		15 025,08 €
		Espace municipal de la Choisille	SAS AMS PROPRETE Monts		17 817,93 €
		Dojo communautaire	ATMOS PROPRETE Saint-Pierre-des- Corps		13 794,34 €
		Pôle social	SERENET S.A. Nantes		4 610,55 €
		Crèche	sans suite		
	Total	73 768,98 €			
4	17/01/11	Finances – Marché à bons de commandes pour travaux de signalisation horizontale permanente et temporaire, et fourniture de produits de marquage routier avec la société SAS TRACECO à Evres-sur-Indre (* commande minimum ** commande maximum)		entre 5000 €* et 30 000 €**	
5	17/01/11	Urbanisme – Avenant n°11 à la convention d'occupation précaire de terrains communaux à usage d'exploitation agricole au profit du lycée agricole de Fondettes, pour cycle de culture 2010-2011		----	

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

Avant que ne soient présentés les compte de gestion et compte administratif 2010, Monsieur le Maire prend la parole :

« Il a été décidé d'examiner le compte administratif de l'année passée et de débattre des orientations budgétaires au cours du même conseil municipal afin d'avoir une meilleure visibilité des possibilités financières de la Commune.

Compte-tenu des incertitudes dues à la crise, l'élaboration du budget 2010, a été prudente, notamment dans l'évaluation de certaines recettes telles que les droits de mutation.

La Municipalité avait décidé d'être résolument volontariste quant à l'encadrement des dépenses courantes, seul levier à notre disposition pour dégager des marges de manœuvre et favoriser les capacités d'autofinancement de la Commune.

L'examen du compte administratif traduit parfaitement cette volonté. Il fait en effet ressortir une hausse contenue des dépenses réelles de fonctionnement de 0,09 % alors que les recettes augmentent elles de 5,2 %. Ce différentiel met en évidence une saine gestion des deniers publics fondée sur la rigueur et la pertinence des choix réalisés en collaboration étroite avec les agents.

Plusieurs postes sont ainsi exemplaires en la matière :

- le travail réalisé depuis 3 ans pour maintenir les charges à caractère général produit des effets bénéfiques : en effet, celles-ci sont en diminution de 2,9 %, malgré la hausse continue et inéluctable des prix des fluides et du carburant et malgré les dépenses de remise en état des véhicules et du matériel elles aussi en augmentation ;
- la masse salariale, représentant près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, n'a été revalorisée que de 2 %, en dépit d'une augmentation des cotisations URSSAF et des cotisations retraite ; l'effectif est ainsi resté constant et seuls ont été pris en compte l'évolution de carrière des agents et les remplacements d'arrêts de maladie ;
- le moindre recours à l'emprunt ces 3 dernières années ainsi que la baisse des taux ont permis de diminuer nettement les intérêts de la dette, ainsi, ces derniers sont passés de 409 000 € en 2007 à 222 000 € cette année.

En plus de ces dépenses, une provision de 507 637 € a été réalisée. Cette possibilité offerte depuis la réforme de 2006 permet une vraie mise en réserve budgétaire puisqu'il n'y a pas de contrepartie en recettes. Cette provision pourrait permettre de financer une partie de l'aire d'accueil des gens du voyage, que la Ville pourrait être contrainte de réaliser rapidement en fonction des décisions judiciaires à venir.

Le compte administratif fait également apparaître un différé dans l'engagement de certains travaux d'investissement et un montant de restes à réaliser important.

En effet, le projet de restaurant scolaire labellisé par l'ADEME, qui représente à lui seul 50 % des investissements prévus en 2010, a nécessité des réunions et des aménagements, et a donc pris du retard. La consultation a été lancée et le marché est à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

La révision du contrat d'agglomération avec la Région, qui ne sera signée qu'au mois de mars, a également engendré des retards dans les travaux du parc des Tonnelles et dans les travaux d'aménagement de l'Espace municipal de La Choisille, les marchés ne pouvant être notifiés qu'après validation de la Région.

Il est indispensable d'attendre cette validation, les opérations éligibles à ce contrat permettant d'obtenir une subvention de 515 000 € et une subvention complémentaire de 75 500 € au titre de la performance énergétique pour la requalification du parc d'éclairage public.

Enfin, l'évènement majeur de l'année 2010 reste la reprise en régie de la restauration municipale, même si ses effets bénéfiques n'apparaissent pas dans le compte administratif 2010. La forte mobilisation tant des agents que des élus a permis de surmonter les difficultés et de mener à bien le projet. Désormais, le service est assuré par le personnel du syndicat. L'amélioration du service rendu est recherchée et les flux financiers entre le Conseil général et la Ville ont été rationalisés au bénéfice des finances communales.

Les résultats du compte administratif permettent d'augmenter significativement la capacité d'autofinancement de la Ville pour 2011 et ainsi de financer les programmes d'investissement importants à venir ».

1 Approbation du compte de gestion du budget général et du budget annexe commerces 2010

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD, adjoint chargé des finances, du développement économique et des nouvelles technologies

A – Compte de gestion du budget général 2010

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget principal de l'exercice 2010 a été réalisée par Monsieur BREGEGERE, Receveur municipal en poste à Luynes. Le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Maire pour le même exercice.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2122-21, L 2341-1 et D 2343-1 à D 2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget général de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du Receveur pour le budget général de l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du Maire pour le même exercice :

EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2010		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	10 235 400,85	10 903 642,04
	Section d'investissement	3 630 053,38	3 732 404,56
Reports de l'exercice N-1	Report fonctionnement (002)		1 069 709,76
	Report investissement (001)	571 951,70	
	Total (réalisation + reports)	14 437 405,93	15 705 756,36
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	1 349 037,41	1 051 916,00
	Total RAR à reporter en N+1	1 349 037,41	1 051 916,00
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	10 235 400,85	11 973 351,80
	Section d'investissement	5 551 042,49	4 784 320,56
	Total cumulé	15 786 443,34	16 757 672,36

B – Compte de gestion du budget annexe commerces 2010

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget annexe commerces de l'exercice 2010 a été réalisée par Monsieur BREGEGERE, Receveur municipal en poste à Luynes. Le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Maire pour le même exercice.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L1612-12, L2122-21, L2341-1 et D2343-1 à D2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget annexe commerces de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du Receveur pour le budget annexe commerces de l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du Maire pour le même exercice :

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2010		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	87 196,79	114 335,53
	Section d'investissement	45 704,15	63 199,42
Reports de l'exercice N-1	Report fonctionnement (002)		42 129,45
	Report investissement (001)		16 073,41
	Total (réalisation + reports)	132 900,94	235 737,81
Restes à réaliser (RAR)	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement		
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	87 196,79	156 464,98
	Section d'investissement	45 704,15	79 272,83
	Total cumulé	132 900,94	235 737,81

2 Approbation du compte administratif du budget général et du budget annexe commerces 2010

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

A – Compte administratif du budget général 2010

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Madame Sabine LECONTE, 1ère adjointe au Maire, pour présider la séance relative au vote du compte administratif 2009 du budget général.

Monsieur GIRARD présente à l'Assemblée le compte administratif du budget général de l'exercice 2010, étudié en commission des finances le 2 février 2011 à l'aide d'un diaporama (document joint en annexe).

Concernant les recettes de fonctionnement, il explique :

« Les produits des services sont en augmentation de 2,2 %, avec une baisse de la fréquentation des structures de la petite enfance, une diminution des recettes de l'Espace Municipal de La Choisille (notamment en raison de l'octroi de créneaux horaires supplémentaires à l'ASF) et des recettes pour le portage à domicile pour 3 mois. En effet, alors qu'en 2009, le portage à domicile était supporté par le budget du CCAS, les recettes et les dépenses sont portées, depuis la création du syndicat, par le budget de la Ville, mais n'ont pas d'impact sur le résultat, les recettes équivalant aux dépenses.

Les impôts et les taxes augmentent de 5,2 %. En effet, d'une part, le produit des impositions directes connaît une hausse de 4,40 % par rapport à 2009. Cet accroissement s'explique par la revalorisation par l'Etat de 2% de la valeur locative servant de base au calcul des impôts locaux, et par l'augmentation de la population et donc du bâti. D'autre part, les droits de mutation ont augmenté de 62,2 %, atteignant ainsi 392 000 €, somme équivalente à celle de 2007, ce qui témoigne de l'attractivité immobilière de Fondettes. Enfin, la dotation de solidarité communautaire augmente de 2,5 %.

Les dotations et subventions baissent légèrement de 0,5 %. Parmi elles, la Dotation Globale de Fonctionnement n'augmente que de 0,2 %, soit à un niveau inférieur à celui de l'inflation, ce qui revient finalement à une baisse de la dotation de l'Etat. Concernant les participations, celle de la CAF diminue de 9,4 %. Celle du Département est aussi en baisse en raison du moindre nombre de RMIstes en 2010 et de la disparition du service de soutien scolaire au collège. La participation de l'Etat augmente, ce dernier participant financièrement à la fabrication des passeports et à la mise en place du service minimum d'accueil. Tour(s)plus prend dorénavant en compte les coûts réels pour sa participation au dojo communautaire. Enfin, l'année 2010 a compté 2 emplois aidés de plus par rapport à 2009, avec les participations correspondantes.

Concernant les compensations de l'Etat, notamment les compensations liées aux exonérations de taxe d'habitation ou de taxe foncière, celles-ci sont en augmentation de 6,9 %.

Les atténuations de charge connaissent une hausse de 37,4 %.

Cette augmentation comprend les atténuations de charge pour le personnel SIVOM (+ 6,2 %). En effet, depuis 2010, le personnel est pris intégralement en charge par le SIVOM, alors qu'il était auparavant pris en charge pour 80 % par le SIVOM et pour 20 % par la Ville.

Cette augmentation comprend aussi les atténuations de charge remboursement de maladie (+ 50 %). Cependant, si cette somme est perçue en recettes, en contre-partie, les absences doivent souvent être remplacées, ce qui augmente le poste des dépenses pour charges du personnel ou pour emplois non-permanents.

Les autres produits diminuent. Ainsi, les revenus des immeubles sont en baisse, ce qui s'explique par le fait que la Sodexo n'a occupé la cuisine centrale qu'un trimestre en 2010. Par ailleurs, les revenus d'utilisation des gymnases sont en baisse, le collège et le lycée favorisent les activités de plein air telles que les courses d'orientation.

Enfin, un produit exceptionnel provient de la cession du terrain au bailleur social Val Touraine Habitat, rue Alfred de Musset ».

Monsieur GIRARD poursuit en présentant les dépenses de fonctionnement :

« Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,09 %.

Au sein de ces dépenses, les charges générales diminuent globalement de 2,89 %, avec, en hausse, l'entretien du matériel roulant (dont des pièces à changer suite à des vols), le transport des collégiens, les fluides et carburants et l'entretien des voies et réseaux, et, en baisse, les produits de traitement (avec le traitement différencié au niveau du désherbage), le crédit-bail immobilier (la Ville est dorénavant propriétaire de la cuisine centrale), les achats de fourniture et le budget des fêtes et cérémonies (la Ville n'ayant pas organisé d'animation au moment de Noël).

Les charges de personnel augmentent de 2,01 % avec un effectif stable, en raison du glissement vieillesse technicité, des augmentations des cotisations aux caisses de retraite et à l'URSSAF, et des charges de remplacement de personnel.

Au niveau des charges de gestion courante, sont en hausse les indemnités versées aux élus, la cotisation au FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) en raison d'un demi-poste supplémentaire au profit de l'Aubrière, ainsi que les subventions aux associations, notamment au bénéfice de l'Aubrière. Sont en baisse la participation de la Ville pour les élèves Fondettois inscrits dans des écoles hors de la commune, ainsi que les participations au CCAS et aux syndicats (la Ville a quitté certains syndicats et d'autres ont été supprimés).

Les charges financières ont diminué de 31,4 % en raison d'un moindre recours à l'emprunt. Ainsi, en 2010, en réalisé, la Ville n'a emprunté que 180 000 €. En revanche, les charges exceptionnelles ont très fortement augmenté (+ 168 %), la Ville a en effet dû s'acquitter de l'amende de la loi SRU (Solidarité Rénovation Urbaine). Les amortissements des biens acquis les années précédentes augmentent de 18,1 %. Enfin une provision de 507 000 € a été réalisée afin d'aménager l'aire d'accueil des gens du voyage ».

Concernant le budget d'investissement, Monsieur GIRARD expose les points suivants :

« Pour la partie recettes, sont en baisse le FCTVA (fonds de compensation de la TVA), la TLE (taxe locale d'équipement), les subventions d'investissement et l'emprunt (la somme de 180 000 € correspond au reste de l'emprunt souscrit en 2009). Les amortissements des acquisitions antérieures s'élèvent à 347 066 € et la cession immobilière concerne le terrain rue Alfred de Musset. Au sein des restes à réaliser, sommes que la Commune devraient recevoir dans les années à venir, figurent 147 870 € de subventions d'investissement, 671 000 € au titre de l'emprunt souscrit en 2010 et 233 046 € résultant de la cession du terrain des Fosses Thomas.

Pour la partie dépenses, ont été réalisés des aménagements de voirie pour 266 204 €, des dépenses pour l'éclairage public pour 19 535 €, des études pour l'aménagement de l'école Françoise Dolto pour 53 730 €, le remplacement des fenêtres de l'école Gérard Philippe suite aux incidents pour 79 640 €, des dépenses d'informatique pour 27 866 €, des dépenses dans le cadre du PLU (plan local d'urbanisme) pour 49 083 €, des achats de matériels et mobiliers pour 46 378 €, des frais d'étude pour 28 845 € et des acquisitions de véhicules et de matériels pour 160 969 €.

Au sein des restes à réaliser en dépenses d'investissement, figure l'ensemble des dépenses qui n'ont pas été payées au 31 décembre 2010. Ainsi, les aménagements du centre-ville sont presque intégralement réalisés, mais, la Ville n'ayant pas reçu la facture, la somme de 121 575 € est inscrite en reste à réaliser. Il en est de même pour les aménagements de voirie, soit 115 550 € (rue Renoir, giratoire de la rue des Droits de l'Homme). Figurent aussi notamment l'éclairage public (75 201 €), l'aménagement Dolto (604 121 €), la Chevalette et le presbytère (80 230 €) ».

Monsieur GIRARD présente enfin les ratios, en informant que la population de Fondettes est passée de 10 277 habitants en 2009 à 10 399 habitants en 2010. Il mentionne la diminution du ratio de l'encours de la dette par habitants et du ratio de l'encours à la dette par rapport aux recettes de fonctionnement, et donc le moindre endettement de la Commune.

Monsieur PASQUIER indique, qu'étant donné que la Municipalité a souhaité lier la présentation des orientations budgétaires avec la présentation du compte administratif, la minorité fera part de ses observations après l'exposé des orientations budgétaires. Il informe qu'il votera contre le compte administratif du budget général.

Monsieur SAURET salue l'exécution budgétaire de l'année 2010. Il constate que la gestion s'assainit, ainsi qu'en témoignent les ratios, sans que les impôts n'aient été augmentés l'année passée. Cependant, il souligne que la situation reste fragile. En effet, il estime que l'amélioration de la situation financière provient notamment du fait que les investissements ont été modérés en 2010. Il pense donc que la Ville doit poursuivre son effort pour parvenir à une gestion saine, tout en réalisant des investissements.

Concernant la présentation des chiffres, Monsieur SAURET souhaiterait qu'apparaissent les taux de réalisation, autrement dit les ratios entre ce qui a été exécuté et ce qui avait été prévu au budget primitif.

Monsieur GIRARD répond qu'il dispose de ces chiffres qu'il pourra exposer lors d'un prochain conseil municipal. Il informe que sur les principaux postes (voirie, bâtiments, personnel), le taux de réalisation atteint presque 98 %.

Monsieur MASBERNAT partage les remarques positives de Monsieur SAURET. Il souhaite revenir sur certains points de l'exposé de Monsieur GIRARD. Ainsi, il précise que les notions de provision et d'amortissement correspondent à de l'autofinancement présent ou futur. Par ailleurs, il indique que les participations de l'Etat en augmentation correspondent à des participations pour de nouvelles missions transférées par l'Etat, alors qu'en revanche, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) n'augmente elle que de 0,2 % et la participation de la Caisse d'allocations familiales est en diminution.

Monsieur MASBERNAT poursuit en expliquant :

« En 2008, lorsque la nouvelle Municipalité a élaboré son premier budget, 2 stratégies étaient envisageables :

- soit établir un bilan de tous les équipements utiles et nécessaires à la Ville, tels que la bibliothèque ou le centre technique municipal ; cependant pour les réaliser, compte-tenu de la situation financière de la Ville, les impôts auraient dû subir une très forte augmentation ;
- soit modérer l'investissement pendant 3 années, afin de diminuer l'endettement de la Ville et les intérêts des emprunts. L'objectif était alors de se réserver une capacité d'action pour des projets structurels à venir, notamment le réaménagement de l'école Françoise Dolto et la construction du restaurant scolaire ou encore l'aménagement de la rue Alfred de Musset, qui représentent à eux deux 2 millions d'euros.

Cette seconde option a été choisie. La situation reste cependant fragile et la Ville doit poursuivre ses efforts dans ce sens ».

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2341-1 à L2343-2, R2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice 2010,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 17 mai 2010, du 28 juin 2010, du 27 septembre 2010, du 22 novembre 2010 et du 20 décembre 2010 approuvant les décisions budgétaires modificatives n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 relatives à l'exercice 2010,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD ,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame LECONTE,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 voix contre,

Adopte le compte administratif du budget général de l'exercice 2010 :

EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2010		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	10 235 400,85	10 903 642,04
	Section d'investissement	3 630 053,38	3 732 404,56
Reports de l'exercice N-1	Report fonctionnement (002)		1 069 709,76
	Report investissement (001)	571 951,70	
	Total (réalisation + reports)	14 437 405,93	15 705 756,36
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	1 349 037,41	1 051 916,00
	Total RAR à reporter en N+1	1 349 037,41	1 051 916,00
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	10 235 400,85	11 973 351,80
	Section d'investissement	5 551 042,49	4 784 320,56
	Total cumulé	15 786 443,34	16 757 672,36

B – Compte administratif du budget annexe commerces 2010

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Madame Sabine LECONTE, 1ère adjointe au Maire, pour présider la séance relative au vote du compte administratif 2010 du budget annexe commerces.

Monsieur GIRARD présente à l'Assemblée le compte administratif du budget annexe commerces de l'exercice 2010, étudié en Commission de finances le 2 février 2011.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2341-1 à L2343-2, R2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2010 approuvant le budget annexe commerces de l'exercice 2010,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 27 septembre 2010 approuvant la décision budgétaire modificative relative à l'exercice 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame LECONTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif du budget annexe commerces de l'exercice 2010 :

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2010		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	87 196,79	114 335,53
	Section d'investissement	45 704,15	63 199,42
Reports de l'exercice N-1	Report fonctionnement (002)		42 129,45
	Report investissement (001)		16 073,41
	Total (réalisation + reports)	132 900,94	235 737,81
Restes à réaliser (RAR)	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement		
Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	87 196,79	156 464,98
	Section d'investissement	45 704,15	79 272,83
	Total cumulé	132 900,94	235 737,81

3 Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget général et du budget annexe commerces

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

A – Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget général

La commission des finances a constaté que le compte administratif 2010 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent brut de fonctionnement de 1 737 950,95 €
- un déficit cumulé d'investissement de 766 721,93 €.

Conformément à l'instruction comptable M14, la Commission de finances propose l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 comme suit:

- 766 721,93 € pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section investissement,
- 971 229,02 € en affectation d'excédent reporté de fonctionnement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 à 12,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 février 2011 approuvant le compte administratif du budget général de l'exercice 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Considérant qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du compte administratif du budget général 2010,

Considérant que le compte administratif du budget général de l'exercice 2010 présente un déficit cumulé d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 1 737 950,95 € du compte administratif de l'exercice 2010 du budget général de la manière suivante:

- 766 721,93 € € pour couvrir le besoin de financement de la section investissement,**
- 971 229,02 € en affectation d'excédent reporté de fonctionnement.**

B – Affectation du résultat de l'exercice 2010 du budget annexe commerces

La commission des finances a constaté que le compte administratif 2010 du budget annexe commerces présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent brut de fonctionnement de 69 268,19 €,
- un excédent d'investissement de 33 568,68 €.

Il n'y a donc pas besoin de financer la section d'investissement. L'excédent brut de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 à 12,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2010 approuvant le compte administratif du budget annexe commerces de l'exercice 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Considérant qu'il convient de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du compte administratif du budget annexe commerces 2010,

Considérant que le compte administratif du budget annexe commerces de l'exercice 2010 présente un excédent d'investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de maintenir le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe commerces (69 268,19 €) en section de fonctionnement.

4 Bilan des acquisitions et cessions 2010

Présentation du rapport : Madame Sabine LECONTE, adjointe chargée de l'urbanisme et des logements sociaux

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme est annexé aux documents budgétaires.

Ce bilan des acquisitions et cessions immobilières donne lieu chaque année à une information du Conseil municipal et est annexé au compte administratif.

L'état des acquisitions immobilières 2010 s'élève à un montant total de 11 606,18 €.

Aucune cession immobilière n'est intervenue en 2010.

Madame LECONTE précise que les acquisitions ont notamment concerné les alignements de voirie autour de la rue Alfred de Musset. Elle ajoute que la cession du terrain des « Fosses Thomas » n'apparaît pas dans le bilan des cessions de l'année 2010 car, bien que cette cession figure sur le budget 2010, l'acte a été signé avant le 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal de Fondettes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2313-1,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Madame LECONTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2010 qui sera annexé au compte administratif de l'exercice 2010 du budget général :

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES – REFERENCE DELIBERATIONS 2010
(Commune de plus de 3 500 habitants)

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de la cession	Date de la délibération	Montant
Terrain	Les Musseteries	ZR 115p	27 m ²	M. BAUDRIER CLAUDE	Commune de FONDETTES	Amiable	01/02/10	432 € environ
Terrain	Les Fosses Thomas	ZS 310	308 m ²	Me MICHEL, Administrateur judiciaire	Commune de FONDETTES	Amiable	29/03/10	Euro symbolique
Terrain	Les Fosses Thomas	ZS 268	166 m ²	M. et MME RIVOAL GILBERT	Commune de FONDETTES	Amiable	27/09/10	2 656,00 €
Terrain	Les Fosses Thomas	ZS 269	14 m ²	M. et Mme RIVOAL GILBERT	Commune de FONDETTES	Amiable	27/09/10	224,00 €
Terrain	Les Fosses Thomas	ZS 372	244 m ²	M. et MME LEROUX DANIEL	Commune de FONDETTES	Amiable	27/09/10	3 904,00 €
Terrain	Les Fosses Thomas	ZS 373	179 m ²	SCI DES FOSSES THOMAS M. et MME RENARD	Commune de FONDETTES	Amiable	27/09/10	2 864,00 €
Terrain	Pièce du Vieux pressoir	YB 212	200 mm ²	INDIVISION CHASSIER-RADIGOIS	Commune de FONDETTES	Amiable	22/11/10	243,80 €
Terrain	Pièce du Vieux pressoir	YB 214	40 m ²	INDIVISION CHASSIER-RADIGOIS	Commune de FONDETTES	Amiable	22/11/10	48,76 €
Terrain	Les Arches	YE 56	310 m ²	INDIVISION CHASSIER-RADIGOIS	Commune de FONDETTES	Amiable	22/11/10	377,89 €
Terrain	Les Arches	YE 57	90 m ²	INDIVISION CHASSIER-RADIGOIS	Commune de FONDETTES	Amiable	22/11/10	109,71 €
Terrain	Vallières	BT 566	46 m ²	M. POYER CLAUDE	Commune de FONDETTES	Amiable	20/12/10	56,07 €
Terrain	Vallières	BT 568	16 m ²	M. POYER CLAUDE	Commune de FONDETTES	Amiable	20/12/10	19,50 €
Terrain	Vallières	BT 569	20 m ²	M. POYER CLAUDE	Commune de FONDETTES	Amiable	20/12/10	24,38 €
Terrain	Vallières	BT 571	10 m ²	M. POYER CLAUDE	Commune de FONDETTES	Amiable	20/12/10	11,19 €
Terrain	Les Perruches	YE 23	520 m ²	MME BEAUFRETON MARIE-CECILE	Commune de FONDETTES	Amiable	20/12/10	633,88 €
Voirie	Port de Vallières	BO 264p	214 m ²	INDIVISION DEMAI - DUCHESNE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 262p	424 m ²	M. DUMONT CHRISTOPHE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 28p	106 m ²	M. Mme GION JEAN-CLAUDE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 29p	20 m ²	M. Mme GION JEAN-CLAUDE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 59p	21 m ²	INDIVISION DUPAILLON-TOURNAY	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 380p	288 m ²	MONSIEUR DUPAILLON JACQUES MADAME TOURNAY ANNIE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité

Voirie	Port de Vallières	BO 293p	52 m ²	M. ET MME BION BERNARD	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 255p	11 m ²	VAL TOURAINE HABITAT	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 339p	26 m ²	VAL TOURAINE HABITAT	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 253p	10 m ²	M. ET MME DEBELLE JEAN	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 254p	6 m ²	M. ET ME DEBELLE JEAN	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 379p	97 m ²	M. ET MME LEVY JEROME	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 61p	90 m ²	M. ET MME SELEN CLAUDE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 62p	79 m ²	M. ET MME MORICET MICHEL	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 64p	96 m ²	M. LUIS OLIMPIO	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 245p	8 m ²	M. SAUSSEREAU MARTIAL	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 338p	2 m ²	M. SAUSSEREAU MARTIAL	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 244p	13 m ²	M. ET MME LENHOFF GUY	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 355p	13 m ²	M. ET MME MARTINS CARLOS	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 237p	23 m ²	M. ET MME ZIGLER AURELIEN	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 65p	91 m ²	MME LAMBRON LUCETTE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 68p	287 m ²	INDIVISION BIGOT	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 69p	170 m ²	M. ET MME PARDILLOS DIDIER	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 70p	58 m ²	MLLE DUMAY MARIE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 388p	14 m ²	MLLE CHARCELLE SANDRINE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 386p	7 m ²	M. ET MME TANCHE PHILIPPE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 22p6	6 m ²	MME ROMERO CHANTAL	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 373p	119 m ²	MME ROMERO CHANTAL	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 374p	9 m ²	MME DIAKATE MIREILLE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 329p	14 m ²	M. BOUTIN LOUIS	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 215p	76 m ²	MLLE BOURE MARIE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 214p	86 m ²	M. ET MME RUELLAND PASCAL	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO 85p	54 m ²	INDIVISION GIRARD	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Les Rabatteries	BO86p	2 m ²	INDIVISION MORON- LANDAIS	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 381p	385 m ²	CMCIC LEASE MME VERNET ODILE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 207p	25 m ²	M. ET MME THILLAYE DAMIEN	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 206p	98 m ²	MLLE AUBERT NAITA	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 203p	84 m ²	M. GIASON DAVID	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 202p	123 m ²	MLLE REULLER ISABELLE	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité
Voirie	Port de Vallières	BO 199p	224 m ²	INDIVISION DESOUCHES	Commune de FONDETTES	Classement D'office	29/03/10	Sans indemnité

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES - REFERENCE DELIBERATIONS 2010

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de la cession	Date de la délibération	Montant
Cession de terrain en 2010								
Terrain				NEANT				
TOTAL								

5 Présentation du bilan financier 2010 de la Caisse des écoles

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

Monsieur GIRARD présente le bilan financier de la Caisse des écoles avec un diaporama (document joint en annexe).

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil municipal les comptes de la Caisse des écoles pour l'exercice 2010 sont présentés pour information.

Les chiffres ont été communiqués en commission des finances le 15 juin 2010.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES 2010	
Section de fonctionnement	
Recettes	876 306,89 €
Dépenses	805 956,09 €
Résultat excédentaire	70 350,80 €

μ

Détail du Fonctionnement 2010			
Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Paiement des repas	805 096,77	Participation des familles	538 977,35
		Subventions communale	250 000,00
Indemnité comptable	383,78	Autres subventions	
Cotisations URSSAF	38,22	. Onilait 6 613,95 €	
		. Conseil général 15 000,00 €	
		. Ville de St Roch 5 391,32 €	27 005,27
Irrécouvrables - titre annuel	333,12	Redevance Sodexo	3 452,60
Frais bancaires	104,20	Excédent antérieur	56 871,67

Reprenant le bilan des recettes de la Caisse des écoles pour l'année 2010, Monsieur GIRARD explique que la participation des parents aux frais de repas est en diminution par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par le fait que depuis le 1er septembre 2010, la participation des familles aux frais de repas des collégiens ne transite plus par la Caisse des écoles, les parents versant leur participation au collège qui reverse la somme au Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale. Il ajoute que, du fait de la création du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale, la participation du Conseil général à l'investissement ainsi que la redevance de la société Sodexo n'ont couvert que le premier trimestre 2010.

Cette information ne donne pas lieu à un vote.

6 Présentation du bilan financier 2010 du Centre communal d'action sociale

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil municipal les comptes du Centre Communal d'Action Sociale de la commune sont présentés pour information.

Les chiffres ont été communiqués en commission des finances le 2 février 2011.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU C.C.A.S.		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	85 465,00 €	12 670,00 €
Dépenses	81 461,00 €	7 084,00 €
Résultat excédentaire	4 884,00 €	5 586,00 €

Détail du Fonctionnement 2010			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Animation des séniors (repas et colis de Noël)	18 704,19 €	Portage des repas	32 769,00 €
Aides financières	21 866,00 €	Subvention communale	33 500,00 €
Administration générale	4 492,31 €	Subvention du Département	12 927,09 €
Repas à domicile	32 591,28 €	Produits exceptionnels	338,00 €
		Remboursement assurance	517,30 €
Amortissements	2 926,93 €	Récupération excédent invest.	5 000,00 €
		Excédent de fonctionnement	413,45 €

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent antérieur reporté pour 9 742,55 €, l'amortissement du véhicule pour 2 926,93 € et le reversement de prêt sans frais pour 880 € que l'on trouve également en dépenses.

Les dépenses comprennent le reversement de l'excédent d'investissement pour 5 000 €, l'achat de matériel de bureau et d'informatique pour 1 444,69 € et l'achat d'un vidéo-projecteur pour 638,87 €.

Ces informations ne donnent pas lieu à un vote.

7 Débat sur les orientations budgétaires 2011

Présentation du rapport : Monsieur Gérard GARRIDO, Maire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a tenu son débat sur les orientations budgétaires 2010 :

Le débat sur les orientations budgétaires doit se dérouler dans des conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité. Les conditions de déroulement doivent également être conformes aux dispositions du règlement intérieur de l'assemblée délibérante approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2008.

Le règlement intérieur prévoit que la convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les prévisions des recettes et des dépenses de fonctionnement ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Le rapport explicatif doit permettre aux élus de participer à l'ensemble du débat, il doit comporter des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue ainsi que sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

L'ensemble de ces éléments a été présenté en commission des finances le 2 février 2011.

Après avoir exposé l'ensemble des données financières nécessaires à l'information des élus, Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations budgétaires 2011.

BUDGET PRINCIPAL 2011

CONTEXTE :

I. Le contexte national d'élaboration du budget

En correspondance avec le projet de loi de finances (PLF) 2011 voté le 29 décembre 2010, la préparation du budget 2011 s'inscrit dans le contexte national suivant :

A) Evolution des principaux indices macro-économiques

Les hypothèses macroéconomiques du PLF pour 2011 sont les suivantes :

* Produit Intérieur Brut (PIB) en volume : + 2 % (+1,5 % en 2010)

* Inflation : + 1,5 % (+1,5 % en 2010)

B) Evolution des dotations de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit que l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales soit gelée pendant trois ans pour participer à l'effort national de réduction du déficit public.

Ce gel des dotations sera tempéré par une hausse de la péréquation.

Au sein de cette enveloppe globale, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmenterait de 0,21 %.

II. Le contexte intercommunal d'élaboration du budget

La réforme de la fiscalité des entreprises a fortement modifié la structure des recettes de la communauté d'agglomération qui sont estimées en très légère diminution lors des orientations budgétaires. Malgré cela, les dotations allouées aux communes membres (dotation de solidarité communautaire et fonds de concours) devraient augmenter de 2 % et les subventions aux associations seraient maintenues à 4,75 € par habitant.

III. Le contexte communal d'élaboration du budget

Pour élaborer le budget communal, il faut tenir compte des éléments suivants :

A) Population

Au 1er janvier 2011, la population est de **10 686** habitants contre 10 399 en 2010.

B) Syndicat mixte de restauration scolaire

L'année 2011 sera la 1ère année de fonctionnement du syndicat en année pleine. Les premiers mois de fonctionnement laissent apparaître une diminution importante du coût de production et de livraison des repas (estimé à 4,11 € et 0,20 € d'investissement contre 5,30 € (sans la participation aux investissements) dans le cadre de la délégation de service public avec la société Sodexo), ce qui permet de baisser la participation de la ville à la restauration scolaire de 100 000 €.

Monsieur GARRIDO rappelle par ailleurs que depuis le 1er mars 2010, le Conseil général et le collège assurent la distribution et la facturation des repas aux collégiens, soit directement, soit par le biais de compensations financières versées à la Ville. Ainsi, en 2011, cette compensation avoisinera 27 000 €, le personnel de la Ville participant à la distribution des repas au collège.

LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2011 :

Les orientations du budget 2011 sont les suivantes :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes

Globalement les recettes de l'année augmenteraient de 3,6 %.

Les principaux postes de recettes évolueraient de la façon suivante :

A-a : Les impôts et taxes

- Les produits des contributions directes

Il est proposé de retenir une évolution de 4 % des bases des 3 impôts directs (habitation, foncier bâti et foncier non bâti). Le projet de loi de finances a fixé une augmentation des valeurs locatives cadastrales de 2 %.

En maintenant les taux communaux, le produit attendu pour 2011 s'élèverait à **4 987 777 €** au lieu de 4 795 940 € prévu en 2010.

- Les droits d'enregistrement

En 2010, la prévision prudente de ces droits de mutation suite à la chute des recettes de 26 % en 2009, a été dépassée de presque 160 000 €.

Pour 2011, ce produit est estimé à **280 000 €** soit une augmentation de 12 % par rapport aux prévisions 2010.

- le reversement de taxe professionnelle

En 2011, ce reversement sera diminué de 9 860,40 € suite au transfert de la rue Alfred de Musset à Tour(s)Plus. Il serait donc de **1 653 529,75 €**.

Une somme de 23 310,46 € supplémentaires sera perçue en compensation de la somme versée au titre de l'amende de la loi SRU payée en 2010.

- la dotation de solidarité communautaire

La communauté d'agglomération a voté dans son budget 2011 une augmentation de 2 % de cette dotation, le montant prévisionnel est donc de **185 996 €**.

- les autres taxes (droits de places, emplacements publicitaires, taxe sur le ramassage des animaux errants...)

Elles sont estimées à **12 800 €** en diminution de 13,5 % par rapport à 2010.

A-b : Les dotations et participations

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La population prise en compte pour le calcul de la DGF 2011 devrait être 10 768 habitants (10 686 + 82 habitants en résidences secondaires)

Globalement, LA DGF devrait être en augmentation de 0,2 % mais de nouvelles dispositions modifient les modalités d'évolution des différentes parts :

- la dotation de base est gelée.

La ville de Fondettes ayant une population plus élevée en 2011 celle-ci devrait donc augmenter de 39 500 € environ.

- la dotation de garantie est gelée si le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes (561,493 €/hab), et diminue de 0 % à - 5 % dans le cas contraire.

Les textes ne précisent pas quel potentiel fiscal sera pris en compte (3 ou 4 taxes), la dotation prévisionnelle est égale à 2010.

- la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de taxe professionnelle devrait baisser de 1,6 %, soit une perte de 1 000 € environ.

- La dotation nationale de péréquation a été maintenue au même montant qu'en 2010. Elle serait de 149 300 €.

En totalité la DGF 2011 pourrait être de **2 006 626 €**, en 2010 elle était de 1 979 741 € soit +1,36 %.

- Les compensations

Les compensations des impôts directs sont désormais une variable d'ajustement des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Le comité des finances locales décidera en février de leurs évolutions. Elles sont estimées à **164 480 €** soit une baisse de 11 %.

- Les participations

Ce sont les participations et subventions d'organismes pour le fonctionnement des services liées en majeure partie à l'enfance et au scolaire.

Le contrat enfance et jeunesse a été renouvelé en 2010 pour la période 2010-2013. Comme l'ancien contrat, il sera dégressif d'année en année, en 2011 la ville percevra environ 130 000 €.

Les autres prestations de la CAF ont été augmentées de 60 000 € grâce à la hausse des présences d'enfants dans les structures. Les prestations du département sont elles en augmentation de 5 %.

On y trouve également le remboursement par Tour(s)plus des transports des élèves au sein de l'agglomération limité à 3,5 € par habitant, le remboursement des frais de fonctionnement du dojo pour 36 000 €, les subventions du SITCAT pour le transport scolaire.

Le montant prévisionnel de ces participations est de **657 000 €** contre 575 500 € en 2010 soit une augmentation de 14,2 %.

A-c : Les produits des services

Ce chapitre est constitué des redevances des services à caractère social (crèche, Dorlotine, portage à domicile) et à caractère sportif, des services péri-scolaires (transport, garderie), de la redevance d'occupation du domaine public et des concessions de cimetières.

Au regard des réalisations 2010, ce chapitre devrait augmenter de 15 % car le service de portage à domicile sera effectif sur l'année complète et apporte une recette de 45 500 € qui sera reversée au syndicat mixte de restauration.

A périmètre constant, les recettes sont stables globalement mais les augmentations de recettes liées à la petite enfance compensent les baisses de recettes de l'Espace municipal de La Choisille.

L'évaluation de recettes est de **348 800 €**.

A-d : Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre diminue de 11 %, en effet, la ville ne perçoit plus la redevance d'occupation de la cuisine centrale par la Sodexo, les locations de salles et les occupations des gymnases par le collège et le lycée sont en baisse également.

La prévision pour ce chapitre est de **46 230 €**.

A-e : Les atténuations de charge

Les remboursements de frais de personnel (arrêts, détachements et supplément familial) sont estimés à **161 310 €**, en augmentation de 4 %. Le personnel mis à disposition du SIVOM a intégré le syndicat par mutation, il n'y a plus de compensations. Le conseil général compense depuis mars 2010 les charges de personnel assumées par la ville mais nécessaires au fonctionnement de la restauration du collège (27 000 €). La mise à disposition du responsable administratif du syndicat mixte est également compensée par le budget du syndicat (26 000 €).

B) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en augmentation de 0,4 %.

B-a : Les charges à caractère général

Dans ce chapitre figure l'ensemble des dépenses qui permettent le fonctionnement des services publics : fluides, fournitures, matériel, contrat de maintenance et de prestations.

Elles sont estimées à :

- fluides, carburant : 452 600 € (+ 3 %)
- fournitures, petit matériel : 377 000€ (+1,9 %)
- contrats : 399 000 € (+ 0,8 %)
- autres prestations : 923 000 € (+ 12,9 %)

(locations, entretien de bâtiments, de voirie, de matériel, fêtes et cérémonies, impressions, documentation, publications, frais de télécommunications, assurances, autres prestations de services).

Les principales augmentations de ce poste sont la charte espaces verts (15 000 €), la reprise des concessions de cimetières (7 000 €), l'entretien des voies PATA et bail de marquage (22 000 €), le diagnostic du contrat de maintenance des systèmes de chauffage (7 000 €), l'assurance flotte automobile (20 000 €).

L'évaluation de ces dépenses augmente de 6,4 % par rapport au B.P. 2010.

Elles sont estimées à **2 151 600 €**.

B-b : Les charges de personnel

Elles sont estimées à **5 621 000 €** soit + 0,60 %.

* 1,1% pour le GVT (Glissement vieillesse technicité) pour financer les avancements d'échelons, de grades et refontes statutaires diverses,

* augmentation du taux du CNAS de 0,80 % à 0,83 %

* augmentation du taux IRCANTEC part patronale (de 2,28 % à 3,41 % pour la tranche A et de 6 % à 11,60 % pour la tranche B)

* la prise en compte du paiement des élections (10 000 €), du rachat possible des jours RTT, mis sur des comptes épargne temps (3 500 €) de la garantie individuelle du pouvoir d'achat :GIPA (3 000 €), ainsi que l'augmentation de la taxe concernant l'emploi des handicapés (23 500 €) ont été intégrés dans cette estimation.

*Il a également été prévu une somme de 5 400 € pour financer l'organisation du service minimum d'accueil en cas de grève.

La mutation des agents du SIVOM entraîne quant à elle une diminution de la masse salariale brute de 60 000 €. (La compensation de salaires qui était prise en charge par le SIVOM ne figure plus dans les recettes).

B-c : Les autres charges de gestion courante

Elles sont estimées à **1 309 300 €** et diminuent de 3 %.

Ces charges comprennent, entre autres, les subventions aux associations. Le montant prévisionnel est de 490 000 €, en progression de 2 %.

La subvention à la caisse des écoles est abaissée à 150 000 €, elle sera affinée en cours d'année en fonction des données du syndicat mixte.

Une somme de 45 000 € correspondant aux frais de portage à domicile est dorénavant posté sur le budget général, la même somme figure en recettes, cette ligne budgétaire est donc neutre pour les finances de la ville.

B-d : Les charges financières

Elles sont estimées à **310 000 €**.

C) Evolution de l'autofinancement

L'autofinancement en 2011 est évalué à 1 800 000 € dont 300 000 € au titre des amortissements.

Les résultats de l'année 2010 permettraient, en complément de ces prévisions de dépenses, de poster 250 000 € en provision pour compléter celle réalisée en 2010 d'un montant de 507 367 € et 78 000 € en dépenses imprévues.

Monsieur GARRIDO rappelle que la Ville pourrait être amenée à financer la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les recettes

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par :

A-a : Autofinancement

L'autofinancement pouvant être dégagé serait de l'ordre de **1 800 000 €**.

A-b : Subventions

Pour 2011, la somme prévisionnelle de subventions allouées serait de **293 800 €** dont un fonds de concours de l'agglomération qui augmente de 2 %.

A-c : Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

En fonction des dépenses d'équipement réalisées en 2009, la ville perçoit un reversement de TVA au taux de 15,482 % des dépenses.

Le montant prévisionnel de ce poste serait de **178 800 €**.

A noter que les travaux réalisés à la cuisine centrale ne sont pas éligibles au FCTVA puisque ce bâtiment était encore mis à disposition dans le cadre de la délégation de service public.

A-d : Taxe locale d'équipement

Elle a été évaluée à **80 000 €**.

A-e : L'emprunt

Le moindre recours à l'emprunt ces 3 dernières années a permis de diminuer l'endettement de la commune. Les économies réalisées sont d'environ 60 000 € par an sur l'annuité de la dette. Ces économies permettent de faire face cette année à des dépenses plus conséquentes en empruntant une somme plus importante mais qui reste dans la moyenne de ce que la commune peut rembourser sans dégrader la situation financière.

Le montant d'emprunt pourrait donc être de 1 550 000 €.

B) Les dépenses

En fonction de ces recettes, les dépenses d'investissement seraient d'un montant global de **3 902 600 €**.

B-a : APCP

Les autorisations de programmes et crédits de paiements votés en cours sont les suivantes :

- Aménagement du restaurant scolaire F. Dolto : 773 463 €
- Parc des Tonnelles : 233 200 €
- Aménagement de l'espace municipal de la Choisille : 90 020 €
- PLU : 14 135 €

Pour un montant total de **1 110 818 €**.

B-b : Remboursement de la dette

Le montant de remboursement du capital de la dette est de **1 115 000 €**.

Il reste donc un solde de dépenses à répartir sur l'ensemble des gestionnaires de **1 676 800 €** qui pourrait être réparti de la façon suivante :

- Infrastructures : **961 500 €**

Outre le programme annuel de revêtement de chaussées, il est à prévoir la réalisation de l'aménagement de la rue Alfred de Musset .

Les dépenses d'infrastructures prennent également en compte le renouvellement de l'éclairage public et l'achat de panneaux de signalisation et les extensions de réseaux électriques.

- Travaux de bâtiment : **450 000 €**

Cette dotation permettrait notamment la construction d'un hangar à la Perrée pour des motifs de sécurité et la réalisation des travaux sur les toitures des écoles et l'acquisition du matériel et du mobilier pour les bâtiments communaux.

- Environnement : **20 000 €**

Cette somme permettrait l'acquisition de plantations et la réalisation des aménagements d'espaces verts.

- Acquisitions foncières : **77 400 €**

Cette somme permettrait d'acquérir des terrains pour la réalisation de bassins de rétention à la Barre et aux Brosses. Une étude pour la réalisation d'un règlement local de la publicité pourrait être engagée.

- Équipement des services : **167 900 €**

Ce sont les achats de matériels et de mobilier pour les écoles, la petite enfance, les services techniques, les services administratifs.

BUDGET COMMERCES 2011

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes

Les principales recettes de ce budget sont les loyers des entreprises qui occupent les ateliers-relais. Deux ateliers sont actuellement disponibles.

La recette serait d'environ 100 000 €.

B) Les dépenses

Les principales charges de ce budget proviennent :

- des amortissements pour 61 200 €,

- des charges financières liées aux emprunts ayant permis la construction des ateliers relais, pour 15 000 €,

- des impôts fonciers pour 9 000 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant du remboursement du capital des emprunts sera de l'ordre de 50 000 €, il sera autofinancé par les amortissements.

Une somme d'environ 90 000 € peut être postée en travaux et en acquisitions pour réaliser des aménagements dans les ateliers-relais et au restaurant municipal de la Choisille.

Monsieur GARRIDO conclut sa présentation des orientations budgétaires 2011 :

« Ces orientations budgétaires témoignent de la volonté de la Municipalité de faire de l'année 2011 une année d'investissements et d'équipements. Fondettes doit s'inscrire dans un projet de ville péri-urbaine autonome tout en conservant ses spécificités ».

Monsieur LACROIX attire l'attention sur le fait que la baisse salubre du coût des repas mentionnée par Monsieur le Maire ne doit pas se faire au détriment de la qualité des repas.

Monsieur MASBERNAT répond :

« La question de la qualité des repas fait l'objet d'une attention permanente et a largement été évoquée lors de la dernière commission restauration. Le Syndicat a ainsi notamment décidé de ne pas utiliser d'organismes génétiquement modifiés et de s'orienter vers de l'agriculture raisonnée. La baisse du coût des repas ne résulte pas d'une baisse de la qualité des repas, mais elle s'explique, d'une part, par la reprise en régie du service, et donc par l'absence de recherche de bénéfice, et, d'autre part, par le fait que l'augmentation du nombre de repas se fera à personnel constant. En effet, à l'issue de la délégation de service public avec la société Sodexo, le Syndicat a été contraint de reprendre une partie du personnel, conformément à la réglementation. Ce personnel est aujourd'hui en léger sur-effectif. Mais, le nombre des repas va prochainement augmenter, car le Syndicat va intégrer à compter du 2 mai prochain le collège de Luynes, et certainement un autre collège dans les années à venir. Le coût du repas devrait ainsi de nouveau diminuer ».

Monsieur PASQUIER prend la parole :

« Le compte administratif reflète la réalité. Une réalité qui souligne que notre Ville est bien en panne, et que vous en portez, à travers vos choix, la lourde responsabilité.

Ainsi, les recettes sont largement sous estimées au budget général dans le seul but de laisser croire à une bonne gestion et les restes à réaliser sont importants. Cette méthode connue ne masque pas que le résultat de cet exercice est en demi-teinte, qu'il ne correspond en rien à la réalité et qu'il laisse entrevoir un avenir plutôt difficile. Les recettes ont ainsi progressé de 5,2 % soit environ le double de ce qui avait été prévu, avec une augmentation des contributions de l'Etat et des cessions de terrains pour un montant de 241 735 €, somme qu'il aurait été opportun de réinvestir au titre des réserves foncières.

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont en diminution, impliquant ainsi une baisse des services.

Les frais de personnel représentent 60,41 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement par habitant connaissent une chute importante, - 47 %, passant de 143 € à 82 € par habitant, les dépenses d'équipement brut sont en baisse de 44,75 %, les dépenses pour des aménagements sportifs sont de 2 723 €, et l'amende au titre de la loi SRU s'élève à 52 390 €. Ces quelques chiffres en disent long.

Bien évidemment, lorsque l'on ne fait rien ou pas grand chose, que l'on se targue de ne pas emprunter, l'effet sur l'autofinancement est favorable et l'encours de la dette baisse artificiellement et momentanément. Cela n'est que poudre aux yeux et n'est pas durable, à l'image de votre politique municipale. Nous sommes très inquiets pour l'avenir proche de Fondettes.

A mi-mandat, nous constatons que vous n'avez en fait géré que le quotidien et qu'aucune réalisation marquante n'est à mettre à votre actif. Il y a de quoi être déçu, vous qui déclariez vouloir redonner à notre Ville une attractivité qu'elle aurait perdue sous mon mandat.

L'emprunt pour l'année 2010, réduit à 180 000 €, en baisse de 78 % par rapport à 2009, est d'une incohérence qui ne s'explique que par votre incapacité à faire. Quant à l'investissement qui en découle, il est à la hauteur de vos dysfonctionnements, dont personne n'est dupe et que ressentent de plus en plus nos concitoyens. Sur ce point, il serait bon que vous soyez plus clairs, que vous y mettiez un terme et que vous soyez plus cohérents pour le bien de notre Ville.

Après avoir emprunté 180 000 € en 2010, vous envisagez d'emprunter 1 550 000 € en 2011, ayant probablement réalisé qu'il est grand temps de se mettre au travail.

Souhaitons, eu égard aux délais qu'impose la préparation des dossiers, que nous n'aurons pas une fois de plus à constater au compte administratif 2011 des restes à réaliser conséquents. Il en va en effet de la sincérité du budget. Nous souhaitons, afin de ne pas endetter la Ville sur du long terme, que cet emprunt ou qu'une grande partie de cet emprunt se fasse sur 15 années.

Au total, la section d'investissement atteindrait en dépenses 4 150 998 €, en tenant compte de la reprise de la provision faite en 2010, de la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et du remboursement de la dette.

Nous nous posons la question suivante : êtes-vous capables, eu égard à la maigreur de vos réalisations à mi-mandat, de donner vie à vos ambitions pour 2011 ? Nous le souhaitons et prenons rendez-vous fin décembre 2011 pour examiner avec une attention particulière le compte administratif 2011 ».

Il semble à Monsieur GIRARD que, dans son discours, Monsieur PASQUIER n'a aucunement tenu compte des explications fournies lors de la présentation du compte administratif et des orientations budgétaires. Ainsi, il souhaite apporter les précisions suivantes :

« Concernant l'augmentation du ratio des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement dans le compte administratif 2010, dans la mesure où d'une part ces dépenses restent stables et d'autre part les charges de personnel augmentent de 2 %, il est logique que ce ratio soit en progression.

Concernant l'emprunt, vous dites qu'en 2010 nous n'avons emprunté que 180 000 €. Or, cette somme correspond au reste de l'emprunt souscrit en 2009. La Municipalité a en effet décidé en décembre dernier de conclure un nouvel emprunt pour un montant de 691 000 € ».

Monsieur PASQUIER fait remarquer qu'il ne fait que citer les chiffres figurant au compte administratif 2010. Il souhaite obtenir des précisions sur la diminution de la masse salariale du fait du transfert, à compter du 1er janvier 2011, des 2 agents au SIVOM.

Monsieur SAURET explique que ce transfert est neutre pour le budget de la Ville. Il indique en effet que ce transfert a pour effet de réduire la masse salariale de la Commune, mais qu'il diminue corrélativement les recettes puisque le SIVOM remboursait à la Ville les charges de ce personnel auparavant mis à sa disposition.

Madame LECONTE prend la parole :

« Les chiffres sont le résultat d'une certaine situation existant en 2008 lors de l'arrivée de la Municipalité.

L'ancienne Municipalité avait ainsi renégocié la dette en prévoyant des remboursements importants les années postérieures à 2008, avec notamment des pics en 2010, 2011, 2012. Or, le budget doit être raisonnable. Doivent d'abord être remboursées les dettes avant de pouvoir lancer de nouveaux emprunts.

Par ailleurs, l'amende SRU payée en 2010 est due au titre de l'année 2008 car elle est payée avec 2 ans de décalage. Lors de notre arrivée en 2008, aucune opération locative sociale n'avait été lancée ».

Monsieur PASQUIER répond :

« Au cours de vos 3 années de mandat, vous n'avez réalisé et livré que 2 logements sociaux PLS (prêt locatif social) privés. Lors de mon mandat, 137 logements locatifs aidés ont été livrés. Si vous parvenez à en réaliser 150 au cours de votre mandat, je vous féliciterai ».

Madame LECONTE suggère que le point sur les opérations locatives sociales soit réalisé à la fin du mandat.

Monsieur MASBERNAT intervient :

« La Municipalité a fait un choix volontariste de baisser la dette, ainsi que je l'ai exposé préalablement. Par ailleurs, les sommes postées en section d'investissement ont bien servi à réaliser des investissements. Les restes à réaliser demeurent cependant effectivement trop importants ».

Monsieur GARRIDO estime qu'il sera plus juste d'effectuer un bilan des actions menées en fin de mandat plutôt qu'à mi-mandat. Il souligne en effet que des réalisations conséquentes et structurantes sont programmées en 2011, dont notamment la réalisation de 3 grands programmes d'habitation (le programme de Val Touraine Habitat rue Alfred de Musset, « Les Charpenteries », « Les Jardins du Bourg ») et la commercialisation à partir du mois de mars de l'îlot ouest aux « Deux Croix ». Enfin, il rappelle qu'existaient des restes à réaliser conséquents à la fin du mandat précédent.

8 Ouverture de crédits sur le budget général 2011 et sur le budget annexe commerces 2011

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

A – Budget général 2010

Avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2010, les crédits ouverts étaient de 1 881 391,58 € sur les chapitres 20, 21 et 23. Le Conseil municipal peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 470 347,90 €.

Monsieur GIRARD détaille ainsi l'ouverture de crédit proposée :

« Il est proposé d'autoriser les ouvertures de crédit suivantes : 16 000 € pour des dépenses de voirie, 27 580 € pour des dépenses de bâtiment, 3 000 € pour des dépenses de matériel sportif, et 6 000 € pour des dépenses liées à l'environnement ».

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement urgentes avant le vote du budget primitif 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement prioritaires avant le vote du budget primitif 2011 du budget général dans la limite du programme exposé ci-dessous :

Voirie	21578	matériel de voirie si urgence	10 000,00 €
	2152	panneaux signa urgence	6 000,00 €
Total Voirie			16 000,00 €
Bâtiment	2188	Robinetterie sanitaire régie	2 000,00 €
		Sèche-linge Dorlotine	1 200,00 €
		Volets roulants Crèche + convecteurs	1 800,00 €
		Lave-linge Guignière	800,00 €
		Plan incendie	500,00 €
		Total 2188	6 300,00 €
	2031	Diagnostic accessibilité	8 080,00 €
	2184	Mobilier Pôle Petite Enfance	1 000,00 €
	2313	Armoire électrique DOLTO	4 000,00 €
		T. conditionnelle 3 charpente Choisille	4 200,00 €
	Porte Choisille (resto/accueil)	4 000,00 €	
	Total 2313	12 200,00 €	
Total bâtiment			27 580,00 €
SPORT	2188	Matériel sportif si urgence	3 000,00 €
Total			3 000,00 €
Espaces Verts	2121	Végétaux	6 000,00 €
Total			6 000,00 €
TOTAL			52 580,00 €

B – Budget annexe commerces

Avant le vote du budget annexe commerces, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget annexe commerces de l'exercice précédent.

En 2010, les crédits ouverts étaient de 26 598 € sur les chapitres 20, 21 et 23. Le Conseil municipal peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 6 649,50 €.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe commerces 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à poster une somme de 5 000 € à l'article 2188 pour d'éventuelles acquisitions pour les ateliers relais ou le restaurant de l'Espace municipal de la Choisille.

9 Participation financière de la Ville aux dépenses d'investissement du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale pour l'année 2010

Présentation du rapport : Monsieur Yves GIRARD

Les statuts du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, adoptés par délibération du Conseil municipal en date du 6 juillet 2009, prévoient à l'article 12 que les contributions de chacun des membres (le Département et la ville de Fondettes) sont calculées au prorata du nombre annuel de repas destinés aux bénéficiaires.

La somme de ces contributions couvre les coûts de production des repas et d'exploitation de la cuisine centrale ainsi que les dépenses d'investissement votées par le comité syndical.

En 2010, le montant du budget d'investissement prévisionnel de la cuisine centrale de Fondettes s'élevait à 69 394 € :

- la participation de la ville de Fondettes a été arrêtée à 46 263 €.
- le Conseil général a versé la somme de 23 131 €.

Considérant que l'ensemble des dépenses d'investissement n'a pas encore été réalisé par le Syndicat mixte, les montants des participations des collectivités permettront également de financer une partie des dépenses 2011.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2009 relative à la création du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes et à l'adoption des statuts,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur GIRARD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser la participation financière de la Ville aux dépenses d'investissement du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes qui s'élève à 46 263 € pour l'année 2010,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération,

Précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 20 à l'article 204-158 du budget général.

10 Attribution des marchés de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Françoise Dolto et la construction d'un restaurant scolaire

Présentation du rapport : Madame Nelly BIDOT, adjointe chargée des bâtiments et du patrimoine

Par délibération en date du 22 novembre 2010, le Conseil municipal a adopté l'avant-projet détaillé (qui sert de base à la détermination du budget nécessaire pour cet investissement) et le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire et le réaménagement de l'école Françoise Dolto. L'Assemblée délibérante a également décidé d'approuver l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le restaurant scolaire.

Madame BIDOT signale qu'un retard de 2 à 3 mois a été pris notamment parce que la Ville attendait la notification de la subvention de l'ADEME pour ce bâtiment basse consommation.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 14 décembre 2010 en vue de la passation d'un marché de travaux à procédure adaptée pour la restructuration du groupe scolaire Françoise Dolto et la construction du restaurant.

Le projet est composé de 14 lots et se décompose en une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

La publicité a fait l'objet d'une parution sur le site internet de la ville et dans deux périodiques (La Nouvelle République et Le Moniteur), et le dossier a été mis en ligne sur la plateforme électronique.

Retraits de dossiers :

76 envois de dossiers papier

70 retraits de dossiers sur la plateforme achatpublic.com.

Détails des lots :

Lot 1	Maçonnerie	Lot 8	Peinture
Lot 2	Charpente et ossature bois - bardage	Lot 9	Espaces verts - aménagements extérieurs
Lot 3	Etanchéité	Lot 10	Plomberie - sanitaires
Lot 4	Menuiserie extérieures bois - serrurerie	Lot 11	Chauffage - ventilation
Lot 5	Menuiserie intérieures bois	Lot 12	Electricité
Lot 6	Plâtrerie-isolation-plafonds	Lot 13	Photovoltaïque
Lot 7	Carrelages-sols souples-faiences	Lot 14	Equipements de cuisine

Madame BIDOT explique que, pour des raisons de transparence, il a été décidé d'associer les élus de la minorité dans cette procédure. Ainsi, 2 commissions ont été créées. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 janvier 2011, 64 plis ont été reçus et ont fait l'objet d'une analyse des offres par le Cabinet RVL. La commission s'est réunie à nouveau le 10 février 2011 pour examiner les propositions.

Madame BIDOT tient à remercier les services communaux, et, notamment, le service des marchés publics, pour leur efficacité.

Elle informe que le montant global des prix indiqués dans les réponses aux appels d'offres est moins élevé que prévu. Ainsi, elle explique que ce montant est, pour la tranche ferme, inférieur de 43 225,76 € à celui figurant dans l'avant-projet définitif et de plus de 100 000 € aux estimations du projet par les économistes.

Elle expose les différents lots avec les entreprises retenues et les options proposées :

« Le lot n° 1 (maçonnerie) est attribué à la Société Nouvelle SARTOR, pour un montant de 171 265,19 € H.T.. L'option auvent peut être réalisée pour 3 130,30 € H.T., ce qui élève la tranche ferme à 174 395,49 € H.T.. Étant donné le montant du marché, il est possible de s'engager dès à présent pour la tranche conditionnelle « désamiantage du sol » qui ne sera réalisée que l'année prochaine pour un montant de 13 000,09 € H.T..

Le lot n° 2 (charpente, ossature bois, bardage) est attribué à la SARL ABADIE, pour un montant de 116 680,25 € H.T.. Sont proposées les options auvent (3 245,91 € H.T.) et laine de roche (6 601,81 € H.T.). En effet, il convient d'harmoniser le type d'isolation du bâtiment. Or, existe déjà de la laine de roche sur les dalles du plafond, il aurait donc été peu cohérent d'opter pour de la ouate de cellulose au niveau des parois verticales. Par ailleurs, les particules de la laine de roche sont moins volatiles que celles de la laine de verre et offrent un meilleur niveau d'isolation phonique.

Le lot n° 3 (étanchéité) est attribué à l'entreprise ASSISTANCE ETANCHEITE pour un montant de 60 914,06 € H.T., auquel s'ajoute l'option auvent, soit un montant total de la tranche ferme de 62 712,26 € H.T..

Le lot n° 4 (menuiseries extérieures, serrurerie) est attribué à l'entreprise EURL JF HENRY pour un montant de 63 627 € H.T.. Pour ce lot, une seule entreprise a répondu certainement en raison de la demande de menuiserie allu.

Le lot n° 5 (menuiseries intérieures) est attribué à l'entreprise CHAMPIGNY SEGELLES pour un montant de 21 951,99 € H.T.. Il est proposé d'opter pour le rideau demandé par les utilisateurs afin de pouvoir isoler la partie self et cuisine de la salle de restaurant élémentaire, pour un montant de 3 859,16 € H.T., soit un montant total de la tranche ferme de 25 811,15 € H.T..

Le lot n° 6 (plâtrerie, isolation, plafonds) est attribué à l'entreprise INOVACENTRE pour un montant de 49 000 € H.T., avec l'option laine de roche pour 13 608 € H.T., soit un montant total de la tranche ferme s'élevant à 62 608 € H.T..

Le lot n° 7 (carrelages, sols souples, faïences) est attribué à l'entreprise BRAUD pour un montant de 69 661,35 € H.T..

Le lot n° 8 (peinture) est attribué à l'entreprise CHARRON PEINTURES pour un montant de 13 243,03 € H.T..

Le lot n° 9 (aménagements extérieurs) est attribué à l'entreprise LES ARTISANS PAYSAGISTES pour un montant de 45 664,43 € H.T., avec une moins-value en option de 5 467 € H.T., soit un montant de la tranche ferme de 40 197,43 € H.T.. Le platelage bois a en effet été remplacé par du béton désactivé qui est moins cher et a une meilleure longévité.

Le lot n° 10 (plomberie, sanitaires) est attribué à l'entreprise SARL SANICLIMAT pour un montant de 47 917,87 € H.T..

Le lot n° 11 (chauffage, ventilation) est attribué à l'entreprise ANVOLIA 37 SAS pour un montant de 99 000 € H.T..

Le lot n° 12 (électricité) est attribué à l'entreprise SARL REMY ET LEBERT pour un montant de 61 500 € H.T..

Le lot n° 13 (production photovoltaïque) est attribué à l'entreprise EKHINOXE ENERGIE pour un montant de 32 487 € H.T.. Une partie de la fabrication est réalisée en France et l'autre partie en Allemagne.

Le lot n° 14 (équipement de cuisine) est attribué à l'entreprise AXIMA REFRIGERATION FRANCE pour un montant de 63 950,57 € H.T.. Ce poste est moins important que la prévision faite. En effet, la surface finale retenue est inférieure de 10 m2 au projet et le marché est difficile dans ce secteur. L'option détecteur de casiers peut être choisie pour un montant de 450 € H.T., soit une tranche ferme s'élevant à 64 400,57 € H.T. ».

Madame BOUIJOUX demande si la seule tranche conditionnelle retenue est celle sur le désamiantage.

Madame BIDOT répond :

« Les tranches conditionnelles ne seront pas mises en œuvre avant l'année prochaine, car doit être libérée la partie actuellement occupée. Pour le moment nous retenons cette tranche conditionnelle n° 1 alors qu'elle ne sera exécutée que l'année prochaine, pendant des vacances scolaires. Les prix de chacune des tranches conditionnelles sont précisés. Sera analysé en fonction du budget de l'année 2012 ce qu'il sera possible de réaliser.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, nous tenons à ce que chaque avenant à ce marché soit décidé par le conseil municipal ».

Monsieur GARRIDO ajoute qu'il avait été évoqué de réaliser les tranches conditionnelles en régie. Il informe qu'une étude est en cours afin de déterminer si ce choix serait rentable et intéressant pour la Ville. Il fait en effet remarquer que la réalisation en régie risque de mobiliser une année entière notamment le personnel du service des bâtiments, et que le prix d'achat des matériaux par la Ville risque d'être supérieur à celui dont bénéficieraient les entreprises extérieures achetant en quantité plus importante.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 28,

Vu la décision du Maire en date du 5 juillet 2009 relative à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant la conception de la cuisine et de la salle de restauration, et l'aménagement de deux salles de classe à l'école Françoise Dolto, avec la SARL d'architecture Atelier RVL,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2010 relative à la présentation de l'avant-projet détaillé du nouveau restaurant à l'école Françoise Dolto et à l'autorisation de programme et crédits de paiement,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 14 décembre 2010 en vue de la passation d'un marché de travaux à procédure adaptée pour la restructuration du groupe scolaire Françoise Dolto et la construction du restaurant,

Vu les propositions présentées par les entreprises pour chacun des lots,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé de Madame BIDOT,

Considérant que les propositions présentées par les entreprises attributaires sont économiquement les plus avantageuses au vu des critères de jugement des offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer les marchés suivants, avec les entreprises suivantes et pour les montants suivants :

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE F. DOLTO ET LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT (Coûts H.T.)

AVEC LES OPTIONS RETENUES

	Objet du lot	Entreprises retenues	Tranche Ferme sans option H.T.	Option 2 (Auvent) H.T.	Option 7 béton désactivé H.T.	Option 10 (laine de roche) H.T.	Option 11 (rideau) H.T.	Option 14 (détecteur de casiers) H.T.	Total Tranche ferme avec option H.T.	TC 1 H.T désami-antage zone ancien restaurant	TC 2 H.T Création des deux classes	TC2 Option 10 Laine de roche H.T.	TC 3 H.T réaménagement garderie/salle informatique/direction/vestiaire personnel/infirmierie/buanderie	TC 3 Option 10 Laine de roche H.T.	TC 4 Extension entrée (auvent, circulation et bureau EVS) H.T.	TC 4 Option 10 Laine de roche H.T.	Total tranches conditionnelles avec option
Lot 1	maçonnerie	SARTOR	171 265,19	3 130,30					174 395,49	13000,9	3091,24		7643,97		21132,84		
Lot 2	charpente, ossature bois, bardage	ABADIE	116 680,25	3 245,91		6 601,81			126 527,97						4 527,22		
Lot 3	étanchéité	ASSISTANCE ETANCHEITE	62 914,06	1 798,20					64 712,26						4 984,18		
Lot 4	menuiseries extérieures, serrurerie	HENRY	63 627,00						63 627,00				8 419,00		3 485,00		
Lot 5	menuiseries intérieures	CHAMPIGNY-SEGELLES	21 951,99				3 859,16		25 811,15		3 650,82		10 625,05		1 954,48		
Lot 6	plâtrerie, isolation, plafonds	INOVACENTRE	49 000,00			13 608,00			62 608,00		8 000,00	3 576,00	7 000,00	2 568,00	2 800,00	588,00	
Lot 7	carrelages, sols souples, faïences	BRAUD	69 661,35						69 661,35		7 564,10		11 972,57		3 456,09		
Lot 8	peinture	CHARRON	13 243,03						13 243,03		3 154,68		4 977,48		487,86		
Lot 9	aménagements extérieurs	LES ARTISANS PAYSAGISTES	45 664,43		-5 467,00				40 197,43								
Lot 10	plomberie, sanitaires	SANI CLIMAT	47 917,87						47 917,87		4 986,25		11 077,33				
Lot 11	chauffage ventilation	ANVOLIA	99 000,00						99 000,00		14 300,00		9 700,00		3 000,00		
Lot 12	électricité	REMY LEBERT	61 500,00						61 500,00		9 600,00		19 000,00		5 475,40		
Lot 13	production photovoltaïque	EKHINOXE/TEC TIS	32 487,00						32 487,00								
Lot 14	équipement de cuisine	AXIMA	63 950,57					450,00	64 400,57								
TOTAL H.T			918 862,74	8 174,41	-5 467,00	20 209,81	3 859,16	450,00	946 089,12	13 000,90	54 347,09	3 576,00	90 415,40	2 568,00	51 303,07	588,00	215 798,46

Coordonnées des entreprises :

Lot 1 : SOCIETE NOUVELLE SARTOR, 34 Chemin de Goulard – 37500 Chinon

Lot 2 : ABADIE SARL, ZA du Chatenay – 37210 Rochecorbon

Lot 3 : ASSISTANCE ETANCHEITE, ZI du Bois de Plantes - Rue Jacqueline Auriol – 37700 La Ville aux Dames

Lot 4 : EURL JF HENRY, 30 rue de Tartifume – 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Lot 5 : CHAMPIGNY SEGELLES, 14 bis rue de Prony – 37300 Joué-lès-Tours

Lot 6 : INOVACENTRE, 200 rue du Faubourg Bannieu – 45000 Orléans

Lot 7 : SOCIETE BRAUD SARL, 14 rue F. Joliot-Curie – 37500 Saint-Avertin

Lot 8 : SARL CHARRON PEINTURES, 1 rue de la Libération – 37330 Villiers au Bouin

Lot 9 : LES ARTISANS PAYSAGISTES, 32 rue Freyssinet – 37500 Chinon

Lot 10 : SARL SANICLIMAT, ZA Les Brosses II – 6 rue de la Gratiolle – 37 270 Larçay

Lot 11 : ANVOLIA 37 SAS, 7 rue de la Flotière – ZAC de la Liodière – 37300 Joué-lès-Tours

Lot 12 : SARL REMY ET LEBERT, ZA de l'Imbaudière – RN 10 – 37380 Crotelles

Lot 13 : EKHINOXE ENERGIE, 26 rue des Granges Galand – 37550 Saint-Avertin

Lot 14 : AXIMA REFRIGERATION FRANCE, ZI 38 Route du XXIème siècle – BP 70028 – 86361 Chasseneuil du Poitou

Autorise Monsieur le Maire à affermir la tranche conditionnelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces pouvant se rapporter à ce dossier,

Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget général des exercices 2011 et suivants.

11 Transfert des biens de l'Association Foncière de Remembrement de Fondettes dans le domaine communal et de l'actif et du passif de l'Association dans le budget de la Ville

Présentation du rapport : Monsieur Serge MESKO, adjoint chargé de la voirie, des réseaux et des espaces verts

Initialement l'Association Foncière de Remembrement de Fondettes (AFR) avait pour objectif la réalisation et le règlement des travaux connexes au remembrement, c'est-à-dire la création et le financement des chemins et fossés rendus nécessaires par le remembrement. Or cet objet semble aujourd'hui épuisé.

Par ailleurs, il s'avère que les travaux décidés par l'AFR en vue d'entretenir les chemins et fossés sont totalement financés par la Ville depuis que l'Etat, en 2004, a cessé d'attribuer des subventions à cet effet.

Pour information, les frais de fonctionnement de l'AFR sont de l'ordre de 4 000 € par an en moyenne et la Ville procède déjà à un broyage annuel au moins sur 80 à 90 % des fossés et chemins d'AFR.

A la demande du Préfet d'Indre-et-Loire et après concertation avec les services de la Ville et le trésorier de l'Association, par délibération en date du 22 juillet 2010, le bureau de l'AFR a demandé la dissolution de l'AFR et a proposé :

- que les chemins et fossés lui appartenant soient incorporés dans le patrimoine de la commune (chemins : 26 kms environ et fossés : 39 kms environ),
- que les avoirs financiers de l'AFR soient attribués à la Ville.

Monsieur MESKO précise que la Commune aura donc, dès 2011, le choix des travaux et des entretiens à effectuer sur ces chemins.

Il est précisé que la dissolution de l'association est prononcée par arrêté préfectoral après délibérations concordantes de l'Association et de la Commune.

Par ailleurs, la Commune devra verser une participation de 28 000 € pour équilibrer le budget de l'AFR en 2011 et financer ainsi le dernier programme de travaux de l'association.

Afin de remplacer le rôle de conseil qu'avait l'AFR, Monsieur LACROIX demande que soient envisagées d'autres formes de concertation des agriculteurs exploitants en activité.

Madame LECONTE rappelle que les agriculteurs sont concertés dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Monsieur MESKO ajoute que certains points ont déjà été examinés avec les agriculteurs, notamment le fait qu'une partie des chemins de l'AFR soit des voies bitumées dans des zones construites, ce qui pose aux exploitants des difficultés de circulation des véhicules agricoles. Il estime qu'il convient de conserver des contacts réguliers avec cette profession qui participe à l'activité économique de la Ville.

Monsieur PASQUIER note que la suppression de l'AFR s'inscrit dans l'évolution actuelle. Il rappelle que l'AFR fonctionnait avec de l'argent de la Commune et qu'elle était un outil important d'urbanisme. A ce titre, il remercie les agriculteurs pour leur implication dans le cadre de cette association et approuve la volonté de maintenir un rôle de conseil aux agriculteurs qui connaissent bien le territoire communal.

Le Conseil municipal,

Vu le Code rural et notamment l'article L 161-6,

Vu la délibération du bureau de l'Association foncière de remembrement en date du 22 juillet 2010 réceptionnée en Préfecture le 4 octobre 2010,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 16 décembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur MESKO,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que les équipements de l'Association Foncière de Remembrement de Fondettes (AFR) repris dans l'état parcellaire joint à la présente délibération soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R 123-16 du Code rural,

Décide le transfert de l'actif et du passif de l'AFR de Fondettes dans le budget de la Ville,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision visant à l'incorporation des biens et à la reprise de l'actif et du passif de l'AFR de Fondettes,

Précise que la Ville prendra en charge les frais d'acte notarié et la taxe foncière pour l'année 2010 ainsi que toute charge induite par la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

12 Convention préalable à l'incorporation des terrains et équipements communs et réseaux de l'opération « Les Jardins du Bourg »

Présentation du rapport : Madame Sabine LECONTE

Par délibération en date du 27 septembre 2010 le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un projet urbain partenarial avec la SNC BOUWFONDS MARIIGNAN, 30 boulevard Heurteloup à TOURS dans le cadre de l'opération d'aménagement « Les Jardins du Bourg ». La société SNC Maignan Résidences a obtenu un permis de construire enregistré sous le numéro PC 037 10910 F0032 en date du 17 novembre 2010, sur les parcelles cadastrées CM 0739 et 0610, rue Ernest Dupuy pour la réalisation du groupement d'habitations comprenant 38 logements (BBC) dont 8 logements sociaux.

L'arrêté du permis de construire, prévoit à la demande de la ville, la réalisation d'une voie interne à l'opération ouverte à la circulation publique reliant la rue Danielle Casanova à la rue Ernest Dupuy par l'intermédiaire d'un mail planté.

L'aménageur demande à ce que les terrains correspondant à cette voie et aux équipements communs et réseaux afférents, puissent ultérieurement être classés dans le domaine de la Ville, de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus et du SIVOM d'adduction d'eau potable de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de -Chigny suivant leurs compétences respectives.

Une convention a donc été établie entre la commune de Fondettes, l'aménageur, Tour(s)plus et le SIVOM pour définir les obligations et charges de l'opérateur pour la réalisation des travaux de voirie, réseaux et espaces verts, ainsi que les modalités de transfert à la Commune, à Tour(s)plus et au SIVOM, des équipements qui relèvent de leurs compétences respectives, une fois les travaux achevés. Tour(s)plus intervient au titre du réseau d'eaux usées, le SIVOM au titre du réseau d'adduction d'eau potable.

Selon cette convention, l'opérateur réalisera les travaux et équipements lui incombant conformément au programme de travaux validé par les Services Techniques de la Ville, et les cèdera moyennant l'euro symbolique à la Commune, au SIVOM et à Tour(s)plus, suivant leurs compétences respectives.

Monsieur PASQUIER demande si les habitants de la rue Casanova ont été consultés.

Monsieur GARRIDO répond que ces derniers ont été reçus et que le projet leur a été présenté.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2010 relative au projet urbain partenarial avec la SNC BOUWFONDS MARIGNAN dans le cadre de l'opération d'aménagement « Les Jardins du Bourg »,

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 13 janvier 2011,

Entendu l'exposé de Madame LECONTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter la convention entre la société SNC MARIGNAN RESIDENCES 30 boulevard Heurteloup – 37 000 TOURS, la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise valeur des monuments et des sites de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, et la Ville de Fondettes relative au transfert des équipements communs et réseaux du groupement d'habitations dénommé « Les Jardins du Bourg », après achèvement des travaux, dans les domaines respectifs de chacun,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

13 Déclassement d'une portion de la voie communale n° 306 dans le domaine privé de la commune

Présentation du rapport : Madame Sabine LECONTE

Des enquêtes publiques conjointes relatives au projet de réalisation de la section Nord/Ouest du périphérique de l'agglomération Tourangelle se sont déroulées du 5 avril 2004 au 21 mai 2004 dans les quatre centres suivants : Préfecture de Tours, Mairie de La Riche, Mairie de St Cyr sur Loire et Mairie de Fondettes.

Dans le cadre de l'enquête publique relative au classement dans le domaine de la voirie communale des voies de désenclavement et de raccordement créées, la commission d'enquête désignée par ordonnance du Tribunal d'Orléans du 4 décembre 2003 et par arrêté préfectoral n° 14/04 du 10 mars 2004, a émis un avis favorable au déclassement de l'ancien tracé de la voie communale n° 306 dans le domaine privé communal.

Cette portion de voie située au lieudit Charcenay, d'une superficie de 200 m² environ est désaffectée et son déclassement dans le domaine privé de la commune n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie de rétablissement de la VC 306 (tel que prévu à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière), il convient donc de procéder au déclassement de cette portion de voie dans le domaine privé de la commune en vue d'une éventuelle aliénation.

Ce déclassement n'a aucune incidence financière.

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3,

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du cadre de vie et développement durable réunie le 9 février 2011,

Entendu l'exposé de Madame LECONTE,

Considérant que cette portion de voie est désaffectée,

Considérant que le déclassement de cette ancienne portion de voie dans le domaine privé de la commune n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie de rétablissement de la VC 306,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le déclassement de l'ancien tracé de la voie communale n° 306 dans le domaine privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en exécution de la présente délibération.

14 Demande de subvention auprès du Conseil Général et de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire dans le cadre d'un projet global d'aide à la parentalité

Présentation du rapport : Monsieur Joël AGEORGES, adjoint chargé des affaires scolaires, de la jeunesse et de la citoyenneté

Au titre du développement de sa politique en faveur des familles, la Ville souhaite mettre en place des actions autour de la parentalité.

Partant du principe selon lequel le parent est le premier éducateur, il s'avère indispensable d'offrir aux familles des espaces de rencontre, de dialogue et d'échanges, notamment à une époque où l'éclatement de la cellule familiale et l'isolement constituent des obstacles supplémentaires au processus d'éducation.

Dans un premier temps, la Ville a prévu d'offrir aux enfants fréquentant les structures petite-enfance (multi-accueils et relais d'assistants maternels) un spectacle gratuit qui sera diffusé aux enfants accompagnés de leurs parents à l'occasion de deux représentations (environ 160 places). Le budget est estimé à 1 656 €.

Dans un second temps, le Relais intercommunal d'assistants maternels de Fondettes-Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny et les services de la Ville envisagent de proposer un cycle de rencontres-conférences au cours de l'année sur trois thématiques :

- les limites et leur expression, de la petite enfance à l'adolescence
- les troubles du sommeil, de la petite enfance à l'adolescence
- un thème à déterminer en fonction des résultats d'une enquête auprès des parents.

Ces soirées conférences seraient animées par une psychologue spécialisée de l'enfance et des intervenants de qualité, habitués à ce type de rencontre.

Au delà de ce cycle d'échanges, la Municipalité souhaite développer des actions plus spécifiques en les construisant à partir des retours de ces premières rencontres.

Monsieur AGEORGES explique que la Caisse d'allocations familiales a défini depuis quelques années des orientations précises en faveur de la parentalité.

Madame TOMAS demande si le budget de 1656 € concerne uniquement les 2 représentations.

Monsieur AGEORGES répond que cette somme correspond en effet aux 2 spectacles qui sont organisés habituellement au profit des enfants et qui entrent dans le budget de fonctionnement des structures.

Le Conseil municipal,

Vu la Commission politique sociale de la Ville réunie le 4 novembre 2010 au cours de laquelle ont été évoquées les actions à mettre en place dans le cadre de la politique d'aide à la parentalité,

Entendu l'exposé de Monsieur AGEORGES,

Considérant que ces actions ont pour objectif de répondre avant tout aux problématiques des familles en assurant une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de demander une subvention au taux maximum auprès du Conseil général et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire pour aider à financer un projet global d'aide à la parentalité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

15 Convention de partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire pour la création d'un relais « assurance maladie »

Présentation du rapport : Madame Catherine TOMAS, adjointe chargée de l'action sociale

La ville de Fondettes et la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire (CPAM 37) se proposent d'être partenaires et dans une logique de proximité, ont convenu de créer un relais "assurance maladie" à l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi de Fondettes suite à l'arrêt des permanences de la CPAM prévue le 1er mars 2011.

Ce partenariat est destiné à faciliter l'accès à l'information et l'orientation des usagers en situation de vulnérabilité vers les services de la CPAM 37.

Madame TOMAS rappelle en effet :

« En mai 2010, la Caisse primaire d'assurances maladie d'Indre-et-Loire a rencontré la Municipalité de Fondettes afin d'exposer les raisons qui la conduisaient à adapter ses dispositifs de présence dans les communes de l'Agglomération. 5 villes ont été informées qu'elles n'auraient plus de point sécurité sociale.

La politique d'accès aux services de l'Assurance Maladie vise à trouver un équilibre entre le traitement à distance, via l'utilisation des technologies de l'information, et l'accueil de proximité lorsque celui-ci est utile et nécessaire.

Cette articulation participe à l'amélioration de la qualité de service à l'utilisateur et de la bonne gestion des moyens disponibles. Elle doit faciliter l'accès de tous les habitants aux services publics, réduire les inconvénients d'un éloignement des centres administratifs, aider à surmonter la complexité des démarches administratives grâce à la simplification des outils et à la présence de correspondants de proximité permettant d'orienter le public.

L'une des priorités est de favoriser l'accès aux droits des assurés les plus en difficulté et donc l'accès aux soins. La lutte contre le renoncement aux soins, source d'aggravation de l'état de santé et de précarité, reste en effet une préoccupation constante de la CPAM. Le non recours aux droits touche toutes les tranches d'âge de la population et relève de causes très diverses comme le manque d'information, la peur de la stigmatisation, l'abandon social, la complexité des démarches dans certaines situations. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des synergies entre les acteurs sociaux locaux et la CPAM.

S'inscrivant dans cette logique, la municipalité de Fondettes a donné un accord de principe en juillet 2010 pour la mise en place d'un tel partenariat.

Des négociations ont été nécessaires pour que le point CPAM de Fondettes, tout comme celui de quelques villes de l'agglomération, soit maintenu, jusqu'à la mise en place effective d'un conventionnement entre partenaires.

L'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi « Les Tonnelles », sous couvert de la Municipalité, et la CPAM d'Indre-et-Loire poursuivent des objectifs communs qui démontrent leur volonté de lutter contre l'isolement social des personnes et de leur offrir un véritable service de proximité dans le respect de leurs missions respectives.

La fermeture effective du Point Sécurité Sociale de Fondettes interviendra le 1er mars et sera remplacé, si ce conventionnement est voté, par un relais Assurance Maladie qui sera effectif à cette même date.

Ce partenariat est destiné à faciliter l'accès à l'information et à l'orientation des usagers en situation de vulnérabilité vers les services de la CPAM mais en aucun cas à se substituer à eux ».

Contenu du partenariat

La CPAM 37 et la Ville de Fondettes mettent en place un service d'information et d'orientation pouvant être complété par un service de conseils sur rendez-vous réalisé par des agents de la CPAM 37 pour les situations nécessitant une telle intervention.

Dans ce cadre et en référence à la nature des missions remplies par cet établissement, La Ville de Fondettes confie aux agents de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi de Fondettes le soin d'assurer l'information des publics concernés.

Pour répondre aux objectifs de cette convention, la CPAM 37 et la Ville de Fondettes prennent un certain nombre d'engagements.

Engagements de la CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie s'engage à :

- Assurer la formation des agents de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi ainsi que l'actualisation de leurs connaissances pour leur permettre une bonne orientation des assurés

- 1- Assurer la formation du ou des agents de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi à la navigation sur Ameli.fr et sur la création du compte personnel ameli.

- 2- Former les agents de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi au bon remplissage des formulaires

- 3- Mettre à disposition des usagers des brochures et plaquettes d'informations de la CPAM d'Indre et Loire (I.J., risques professionnels, départ à l'étranger, etc...).

- Mettre à disposition des usagers les formulaires permettant l'accès aux droits (CMU et ACS) les plus fréquemment utilisés. Apporter un retour d'information sur le traitement des fiches de liaison citées ci-dessus

- Assurer un accueil sur rendez-vous dans les locaux de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi pour les situations les plus complexes ne pouvant être traitées par la caisse à partir de la fiche de liaison (annexe 1), sachant que l'opportunité et la prise des rendez-vous seront de la seule responsabilité de la CPAM d'Indre et Loire

- 1- Désigner des correspondants au sein de la CPAM d'Indre et Loire pour le suivi du dispositif, accessibles par télécopie ou par mail (coordonnées indiquées en annexe 2)

- Engager une discussion au cours de l'année pour la mise en place d'une borne interactive CPAM nouvelle génération.

Madame TOMAS précise : « Lors des discussions initiales, la CPAM avait affirmé que les villes qui s'engageraient vers un conventionnement seraient prioritaires pour se voir attribuer des bornes interactives nouvelle génération. Ces bornes permettront non seulement de mettre à jour la carte vitale, mais encore de naviguer en direct sur le site Ameli.fr, d'accéder à son compte et de retirer des formulaires ».

Engagements de la Ville de Fondettes

La Ville de Fondettes s'engage à :

- Accueillir et orienter tout assuré de la CPAM 37 le jour d'ouverture, soit le mercredi.

Madame TOMAS informe qu'un personnel en interne a été mis en soutien aux Tonnelles et qu'il assurera ce point information sécurité sociale le mercredi

- Informer au premier niveau, généraliste et non personnalisé, pour connaître les remboursements et prestations susceptibles de répondre à la situation ainsi que les principales conditions à satisfaire pour les obtenir.

- Remettre les formulaires de demandes (CMU, ACS, changement de situation).

- Aider au premier niveau à la constitution des dossiers.
- Accompagner à la navigation sur Ameli.fr et sur la création du [compte personnel ameli](#).
- Orienter avec l'accord de l'assuré vers les services compétents lorsque la nature de la demande ou la complexité du dossier ne relève pas de ce premier niveau d'information.

Madame TOMAS ajoute :

« Le personnel des Tonnelles est en mesure de détecter des problématiques d'accès aux droits ou d'accès aux soins soulevés par les personnes fréquentant la structure. Toutefois, les réponses apportées aux usagers par les agents des Tonnelles ne sauraient engager la responsabilité de la CPAM, et réciproquement. En aucun cas il n'y a substitution de la mission de la CPAM par les agents de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi, mais complémentarité. La CPAM garde l'entière responsabilité du traitement des assurés. En particulier, les agents territoriaux n'auront pas pour mission de collecter ou de recevoir tout courrier, formulaire ou autre document qu'un assuré, professionnel de santé ou employeur souhaite communiquer à la CPAM, ni de se prononcer sur ses droits. Il n'y aura donc ni boîte aux lettres ni remontée de documents pour des raisons de secret professionnel et de responsabilité. Ce partenariat s'inscrit dans les missions existantes de renseignement et d'aide des personnes en difficulté de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi ».

Madame BELLANGER regrette la fermeture du point de sécurité sociale et note que la Ville avait réussi à conserver ce point sécurité sociale jusqu'à maintenant. Concernant le projet de convention, elle se demande comment seront définis les critères de la vulnérabilité. Par ailleurs, elle considère que le personnel de la Mairie, et donc le budget de la Ville, va être mobilisé pour des actions qui relèvent de la CPAM. Enfin, elle fait remarquer qu'aucune disposition ne concerne le renouvellement de la carte vitale et elle doute de l'utilité de ce partenariat.

Madame TOMAS répond que le personnel est compétent pour diagnostiquer les personnes vulnérables en fonction de différents critères. Elle ajoute que ce partenariat relève d'un véritable choix de la part de la Municipalité de conserver des services de proximité. Concernant les renouvellements de carte vitale, elle rappelle que la Ville n'a pas à se substituer à la CPAM, et que les administrés en difficulté pourront toujours être reçus dans le cadre des rendez-vous aux Tonnelles et être guidés par le personnel de l'Espace Municipal des Solidarités et de l'Emploi. Elle souligne qu'existe sur la Commune un certain nombre de personnes âgées, handicapées ou souffrant d'illettrisme, et que ce service proposé constitue donc une action positive.

Monsieur MORAT fait remarquer : « Suite à la convention d'objectifs et de gestion du Ministère de la santé, la CPAM se désengage de tous les points de sécurité sociale et cela ne dépend pas des Mairies. La Municipalité a cherché à sauvegarder ce point sécurité sociale ou au moins la boîte aux lettres, mais elle a fait face à un refus. Les agents de la CPAM ne venant qu'une fois par semaine, ils devraient assurer le transport, la Sécurité sociale s'engageant à traiter les dossiers en 4 jours. Ce partenariat témoigne donc d'un engagement de la Municipalité de Fondettes de maintenir un service de renseignement et d'aide de proximité ».

Monsieur SAURET constate l'unanimité du conseil municipal pour dénoncer la politique gouvernementale de destruction des services publics dans les zones péri-urbaines. Il ajoute que la convention d'objectif et de gestion du Ministère de la santé définit des objectifs de diminution des effectifs dans les organismes de sécurité sociale, et que cela aboutit à un transfert de charges entre la sécurité sociale et la commune pour que cette dernière offre aux administrés un service minimum de proximité.

Monsieur PASQUIER considère que doivent être faites des économies et qu'il aurait été intéressant de mesurer combien de personnes venaient au point sécurité sociale.

Monsieur le Maire indique :

« Accompagné de maires de sensibilités différentes, j'ai rencontré la Direction de la sécurité sociale afin de maintenir ouverts les points sécurité sociale. Nous nous sommes heurtés à une fin de non recevoir absolue. Ne vont rester ouverts que les points sécurité sociale des communes de Loches, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et Joué-lès-Tours. Il est donc proposé de garder un service de proximité. Le Maire de Saint-Avertin appartenant à un courant politique différent a lui aussi signé une convention comme celle proposée aujourd'hui. Cette évolution témoigne d'un nouveau désengagement de l'Etat ».

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission politique sociale de la Ville réunie le 1er février 2011,

Entendu l'exposé de Madame TOMAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter la convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire en vue de la création d'un relais « assurance maladie », pour une période d'une année, renouvelable par reconduction expresse par période annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 années,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le prochain conseil municipal est fixé le 28 mars 2011 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 15 minutes.

Fait à Fondettes, le 3 mars 2011

Les Secrétaires de séance,

Le Maire,

Christine BOIDRON-JAMET

Gérard GARRIDO

Valérie MALGONNE